

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Guy PARTAGE, Maire de Varages.

**Etaient présents** : BLANC Gilles, COULOMB Elisabeth, DAVIN Yves, ESPITALIER Nathalie, GOUDAL Jean-Pierre, HOYOUX Lucien, MOISSON Michel, POSTAL Marie-Françoise.

**Etaient absents** : ANDRIES Jean-Michel, BLANC Vincent, BONGIORNO Julia, CLAUSSE Benjamin, LANXADE Constance, MEZIERES Stéphanie.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire, Yves DAVIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de la Boucherie des Cigales pour la location du local communal du rez-de-chaussée au 15 place de la Libération.

Les gérants de la Boucherie des Cigales, Mme et M. Gallician Sylvain souhaitent compléter l'activité de la boucherie sise au 1 rue de la Paix.

Monsieur le Maire propose d'établir un bail à usage commercial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de trois ans. Le loyer mensuel sera fixé à 200 €. Les charges (eau, électricité, gaz et ordures ménagères) seront à la charge du locataire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- Après un vote de 9 POUR, d'établir un bail commercial pour le local communal du rez-de-chaussée sis 15 place de la Libération avec Mme et M. Gallician Sylvain, gérants de la Boucherie des Cigales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 étant précisé qu'il sera établi pour une durée de trois ans avec un loyer mensuel de 200€ charges non comprises (eau, électricité, gaz et ordures ménagères),

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Maire  
PARTAGE Guy



Le secrétaire de séance  
DAVIN Yves

**N°72**

**BAIL COMMERCIAL  
ETABLI AVEC LA  
BOUCHERIE DES  
CIGALES POUR LE  
LOCAL COMMUNAL  
DU REZ-DE-  
CHAUSSEE SIS AU 15  
PLACE DE LA  
LIBERATION**

DEPARTEMENT  
DU VAR

**COMMUNE  
DE VARAGES**

Date de la  
convocation :

19 septembre 2025

Nombre de  
conseillers en  
exercice :

15

Présents : 9

Votants : 9